



Les conditions détaillées du Club France Télécom

1- Objet du Club France Télécom :

Le Club France Télécom a pour objet d'assurer aux actionnaires de France Télécom (**résidant en France**) l'information, la découverte, des moyens privilégiés pour comprendre et participer au monde des télécommunications au travers de l'activité du Groupe France Télécom. C'est pour le Groupe un moyen de mieux connaître les attentes des actionnaires et de mieux les informer de ses activités ainsi que de ses produits et services.

2 - Conditions d'adhésion :

Tout client du Groupe France Télécom, personne physique, peut devenir membre du Club France Télécom, s'il est également actionnaire de l'entreprise, à la date d'adhésion au Club, dans les conditions suivantes :

- actionnaire au porteur détenant au moins 5 actions France Télécom
- actionnaire au nominatif détenant au moins 1 action France Télécom
- ou actionnaire salarié du Groupe France Télécom détenant au moins 1 action/part dans le fonds « France Télécom Actions».

Une condition obligatoire est de vivre en France.

Sont considérés comme clients les personnes physiques, conjoints, concubins, parents ou enfants du titulaire d'un contrat d'abonnement au service téléphonique, d'un contrat d'abonnement de téléphonie mobile (sauf formules prépayées), d'un contrat d'abonnement à un accès Internet et/ou d'un contrat d'abonnement au service de télévision numérique par la ligne téléphonique ou par liaison satellite, **commercialisés par le Groupe France Télécom** (ci-après les "services de télécommunications"), utilisateurs habituels de ces lignes/abonnements du titulaire. Ces personnes physiques peuvent adhérer au Club France Télécom à la demande du titulaire si elles sont actionnaires de France Télécom dans les conditions détaillées ci-dessus.

L'adhésion au Club France Télécom est gratuite. Elle est valable tant que le membre du Club satisfait aux conditions d'adhésion. Tout membre a la possibilité de renoncer à son adhésion à tout moment. Lorsque l'adhérent ne satisfait plus aux conditions du Club France Télécom, il perd, à la date d'expiration de son adhésion, sa qualité de membre du Club France Télécom ainsi que le bénéfice de tous les services et avantages attachés à la qualité de membre du Club.

3- Services du Club France Télécom :

L'adhésion au Club France Télécom permet aux actionnaires de bénéficier des services du Club et des offres promotionnelles réservées à ses membres. Lors de leur adhésion, les membres du Club France Télécom reçoivent un numéro de membre personnel et incessible. La fin de validité de l'adhésion entraîne la résiliation automatique des services du Club France Télécom qui lui sont attachés à l'exclusion des services de télécommunications.





France Télécom se réserve le droit à tout moment de modifier les termes et conditions du Club France Télécom, ainsi que les conditions d'exécution des services du Club France Télécom. Les termes et conditions du Club France Télécom en vigueur sont disponibles à l'adresse internet suivante : www.orange.com/actionnaires.

Le Club France Télécom donne la possibilité à ses membres d'être mieux informés et de faire entendre leur opinion :

En tant que membre du Club France Télécom, les actionnaires bénéficient, entre autres :

- d'un service d'information par téléphone (informations financières et boursières, actualité du Groupe, informations sur le Club France Télécom et ses offres), le 1010 (appel gratuit depuis une ligne fixe France Télécom du lundi au vendredi, de 9 h à 19 h)
- d'une lettre aux actionnaires (bi-annuelle) qu'ils peuvent recevoir en version électronique en s'abonnant par mail.
- d'un magazine multimédia « en actions le webzine des actionnaires » disponible sur www.orange.com/actionnaires ou en s'abonnant pour être alerté par mail dès sa mise en ligne.
- d'un service d'information directe (idClub) par mail ou sms - disponible sur inscription - pour être alertés des grands rendez-vous de la vie du Groupe France Télécom.

Les données concernant les membres seront utilisées par France Télécom conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Les membres disposent d'un droit d'accès, de modification, et de suppression des données les concernant auprès de France Télécom :

- par mail à conseiller.actionnaire@orange-ftgroup.com

- ou par courrier à France Télécom - service des relations avec les actionnaires - BP 1010 - 75721 Paris cedex 15.

En adhérant au Club France Télécom, les actionnaires peuvent découvrir le Groupe France Télécom et participer au monde des télécommunications.

France Télécom organise, par exemple, pour les adhérents du Club France Télécom des réunions d'actionnaires au cours desquelles les membres ont l'opportunité d'être informés de l'actualité financière du groupe.

De plus, les membres du Club France Télécom peuvent participer à certains événements sportifs ou culturels (concerts soutenus par la Fondation Orange par exemple) dont le groupe France Télécom est partenaire (invitations ou tarifs préférentiels selon les manifestations et les places disponibles).

L'information sur les programmes du Club ainsi que sur les conditions d'accès (nombre de places et tarifs) est disponible sur le site www.orange.com/actionnaires dans l'agenda des événements du Club France Télécom ou sur simple appel au service des relations avec les actionnaires (en composant le 10 10 ou le 0 800 05 10 10, appel gratuit d'une ligne fixe France Télécom). Une sélection d'événements est également





disponible dans la lettre aux actionnaires et dans le catalogue de la « Boutique du Club ».

En tant que membres du Club France Télécom, les actionnaires peuvent bénéficier d'offres qui leur sont réservées :

- dans le catalogue de la « Boutique du Club » : les membres du Club France Télécom peuvent acquérir des produits et services du Groupe France Télécom par correspondance.

- dans les agences France Télécom, sur présentation de leur numéro d'adhérent, les membres du Club France Télécom bénéficient également :

- de réductions allant jusqu'à 15% sur le prix TTC sur une gamme de produits France Télécom.

Ces offres sont valables dans la limite des stocks disponibles, elles sont non cumulables avec les promotions en cours (voir conditions en agence).

- d'offres préférentielles ponctuelles pendant certaines périodes.

Les offres promotionnelles réservées aux membres du Club France Télécom ne sont pas cumulables, sauf exception dûment mentionnée, avec toute autre offre promotionnelle proposée par France Télécom à ses clients.

Pour toute information complémentaire relative à ces offres, les actionnaires sont invités à contacter le service des relations avec les actionnaires (en composant le 10 10 ou le 0 800 05 10 10, appel gratuit d'une ligne fixe France Télécom).

